

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 13

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Maxime BARILLEAU, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Etaient absents excusés : MM. Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Yoann BEREL

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Laurent NICOLLE

Monsieur Philippe BERGUES a donné procuration à Monsieur Laurent NICOLLE.

Monsieur Yoann BEREL a donné procuration à Madame Sidonie QUERVILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

Le maire rappelle l'ordre du jour de la séance, et demande si l'assemblée accepte l'ajout de la signature de la convention tripartite pour l'acquisition et l'entretien de la balayeuse voirie. Les élus présents donnent leur accord. Il demande si des points supplémentaires sont à ajouter à l'ordre du jour de la séance. En affaires diverses, Laurent NICOLLE souhaite aborder le projet « Les communes sèment en bio », Emilie GERVAIS propose de fixer les dates de distribution des sacs poubelle pour l'année 2024.

✓ **Délégations consenties au maire**

1. Compte-rendu des décisions municipales
 - ✓ **Lotissement Les Grands Jardins II – vente des parcelles**
2. Délégation de pouvoirs de signature
 - ✓ **Commerce O Bout du Pont**
3. Autorisation de sous-location pour la reprise du commerce O Bout du Pont
4. Définition du montant du dépôt de garantie
 - ✓ **Aménagement d'un passage entre le préau et la mairie**
5. Présentation devis aménagement d'un passage
 - ✓ **Occupation du domaine public – distributeur de baguettes**
6. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur de baguettes
 - ✓ **Finances**
7. Décision modificative (sous réserve)
8. Taxe d'aménagement 2024 (sous réserve)
 - ✓ **Ressources humaines**

9. Recrutement année scolaire 2023-2024 – contrats d'accroissement temporaire d'activité
 - ✓ **Projet de béguinage**
10. Avancement du projet de béguinage
 - ✓ **Révision du PLU**
11. Point sur l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - ✓ **La Belle Virée – proposition solidarisation communale**
12. Proposition solidarisation, mobilisation communale

13. Affaires diverses

Compte-rendu des décisions municipales

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises au cours du dernier mois :

- le renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C 1049, C 1076 ET C 378 (en indivision) de surface totale de 644 m², sises à Fercé-sur-Sarthe, 5 bis rue de Noyen appartenant à Monsieur et Madame Jérôme et Marion LE BLAY.
- le renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C 671 de surface totale de 609 m², sises à Fercé-sur-Sarthe, 16 rue des Avelines appartenant à Monsieur Frédéric LETURMY, Madame alexandra LETURMY et Monsieur Romain LETURMY.

Lotissement Les Grands Jardins II : Délégation de pouvoirs de signature (23.43)

Vu la mise en vente des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II,
Considérant que Monsieur le Maire puisse être ponctuellement indisponible,

Il est proposé de désigner expressément les élus auxquels Monsieur le Maire donne délégation de pouvoirs de signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** les élus pouvant remplacer Monsieur le Maire en cas d'indisponibilité, à savoir :
 - Monsieur Philippe BERGUES
 - Madame Marion LE BLAY
 - Monsieur Maxime BARILLEAU
 - Monsieur Jean-Claude CHAMPION
 - Monsieur Laurent NICOLLE
- **Autorise** Monsieur le Maire à donner délégation de pouvoirs de signature aux élus mentionnés ci-dessus pour tout document relatif à la vente des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II.

Autorisation de sous-location pour la reprise du commerce O Bout du Pont (23.44)

Monsieur le Maire prend la parole.

La société Au Bout du Pont a conclu avec la commune de Fercé-sur-Sarthe un contrat de bail commercial le 19 novembre 2020.

Afin de permettre l'exploitation du commerce par M. David GUIBERT et Mme Valérie CLAIN-DARID, il convient d'autoriser la société 1000 Cafés à sous-louer les locaux avec les matériels et équipements s'y trouvant, ainsi que la Licence IV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** 1000 Cafés à sous-louer les locaux avec les matériels et équipements s'y trouvant, ainsi que la Licence IV pour une durée d'un an, à compter du 7 juin 2023.

Bail commercial Au Bout du Pont – avenant – définition du montant du dépôt de garantie (23.45)

Monsieur le Maire propose d'intégrer au bail commercial un dépôt de garantie afin de se protéger en cas d'éventuels manquements de la part des locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'intégrer un dépôt de garantie au bail commercial d'un montant de 800,00 euros
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial

Aménagement d'un accès piétonnier entre la mairie et le préau (23.46)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un accès piétonnier entre la mairie et le préau afin de rejoindre la rue du Mans.

Le devis transmis par l'entreprise de M. Daniel POUSSE s'élève à 2 666,50 euros hors taxes, soit 3 199,80 euros toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de M. Daniel POUSSE, maçon d'un montant de 2 666,50 euros hors taxes, soit 3 199,80 euros toutes taxes comprises

Convention d'occupation du domaine public – installation du distributeur de baguettes (23.47)

Suite à l'installation du distributeur de baguettes sur le domaine public depuis du 1^{er} février 2023, il convient d'encadrer l'occupation du domaine public par la boulangerie Les Douceurs de Chemiré, représentée par M. VINCENDEAU Jonathan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation du distributeur de baguettes depuis le 1^{er} février 2023
- **Fixe** la durée de la convention à 2 ans, à compter du 1^{er} février 2023
- **Fixe** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 450,00 euros.
- **Précise** que le montant de 450,00 euros représente la consommation électrique du distributeur

Décision modificative (23.48)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative suivante

Imputation	Dépense	Recette
615221 – entretien et réparation sur bâtiments publics	- 2 500,00 euros	
6618 – intérêts des autres dettes	+ 2 500,00 euros	

Recrutement année scolaire 2023-2024 : contrats d'accroissement temporaire d'activité (23.49)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1 ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de renouveler les contrats correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'accueil périscolaire et l'accueil-mercredi libre ;

Considérant les effectifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil-mercredi libre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire les deux contrats : adjoint d'animation en qualité d'adjoint d'animation territorial, contrat conclu pour un an du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, à temps non complet
- **Décide** de recourir au recrutement d'une personne non titulaire en qualité d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet pour un an du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Avancement du projet de béguinage

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec M. Eric CHAMBRELLAN de Sophia Aménagement et M. Cyril RAFFIER du bailleur social La Mancelle d'Habitation. Les esquisses du projet de béguinage ont été présentées, le fonctionnement du projet a été validé, Sophia Aménagement a proposé la signature d'une convention de partenariat avec la commune et le calendrier prévisionnel a été présenté.

A présent, l'équilibre financier du projet doit être précisé afin de pouvoir débiter la réalisation.

Avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'objet de la dernière réunion de travail de la révision du Plan Local d'Urbanisme fut le règlement du PLU.

La Belle Virée en Val de Sarthe – proposition de solidarisation, mobilisation communale

Dans le cadre du festival La Belle Virée en Val de Sarthe qui aura lieu les 21, 22 et 23 juillet prochains, la communauté de communes du Val de Sarthe fait appel aux communes du territoire pour apporter de l'aide matérielle, humaine ou financière.

Le conseil municipal donne son accord pour apporter son aide financière comme en 2022, à savoir participer à la prise en charge des repas.

Approbation de la convention tripartite pour l'achat et l'entretien de la balayeuse voirie (23.50)

Monsieur le Maire prend la parole. Afin d'encadrer l'acquisition et l'entretien de la balayeuse voirie avec les communes de Chemiré-le-Gaudin et Soulligné-Flacé, il convient de signer une convention tripartite.

Cette convention précise l'entrepôt du matériel, les modalités d'utilisation, l'assurance et la maintenance de la balayeuse voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention tripartite pour l'achat et l'entretien de la balayeuse voirie
- **Autorise** le Maire à signer la convention

Affaires diverses

- Réhabilitation de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire : l'appel d'offres est en cours, il se clôturera le vendredi 16 juin. L'audition des équipes présélectionnées se déroulera vendredi 30 juin.
- Modification des arrêts de car scolaire à la rentrée 2023-2024 : l'arrêt de car situé place du Vieux Puits est supprimé, et remplacé par l'arrêt situé rue du Mans « Le Châtelet ».
- Fleurissement de la commune : le fleurissement de la commune est limité en raison des restrictions d'arrosage. La commune recherche des solutions alternatives.
- Travaux de la voirie : des travaux de reprise d'enrobé sont prévus lundi 12 et mardi 13 juin au niveau du carrefour RD309 et RD79, rue de Noyen jusqu'au premier ralentisseur. Des travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif seront exécutés à partir du lundi 12 juin, rue du Clos des Vignes et rue de la Corbinière.
- Laurent NICOLLE informe le conseil municipal que la commune n'a pas trouvé de terrain pour accueillir le projet Les Communes sèment en bio. Ce projet est donc abandonné.
- La distribution des sacs poubelles pour l'année 2024 est prévue le vendredi 1^{er}, samedi 2 et lundi 4 décembre 2023.
- La journée citoyenne est fixée au samedi 9 septembre 2023.
- Christine BOUCHER s'interroge sur la hauteur des haies entre riverains.
- Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 12 juillet 2023 à 20 heures

La séance est levée à 21h35.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
	Absent excusé		
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé	Absent excusé		
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	